

RAISONS D'AGIR

*La chronique d'Hugues Puel **

LES CATHOLIQUES DANS L'ÉTAT ET DANS LA SOCIÉTÉ

L'actualité politique française met la question de l'immigration au cœur des débats. Le phénomène est pourtant ancien puisque le peuple français d'aujourd'hui est le résultat de nombreuses vagues d'immigration : au début du siècle, les Polonais dans les mines du Nord, les Italiens sur les chantiers de construction, les Russes chauffeurs de taxis à Paris, les Arméniens survivants du génocide de 1916 dans le Sud-Est, les Espagnols fuyant le franquisme, nombreux dans le Sud-Ouest, les Maghrébins et les Africains colonisés, appelés en renfort dans les armées françaises pendant les deux guerres mondiales, puis, avec le concours de nombreux Portugais, en soutiers de l'économie de croissance à partir de 1950. Derrière l'actualité du problème des banlieues, avec les difficultés d'insertion professionnelle des nouvelles générations, le chômage lié aux transitions industrielles et les violences expressives des malaises sociaux, il y a, en toile de fond, ce tissu démographique de la nation. La part prise par les chrétiens, les catholiques en particulier, dans les débats sur l'immigration invite à réfléchir sur leur place dans l'État et la société.

Le Ministre et les Églises

Depuis le fameux article de Huntington sur le choc des civilisations en 1993 (1), beaucoup ont écrit sur la place des facteurs religieux dans l'État et dans la société : questions de la sécularisation et du « désenchantement du monde », organisation de la laïcité, rôle des motivations religieuses dans l'activité politique. Cette chronique sur les raisons d'agir ne pouvait l'ignorer (2).

En ce mois de mai 2006, le Parlement

français aura adopté la proposition du Ministre de l'Intérieur d'une nouvelle loi sur l'immigration (3). Avant même l'ouverture de ce débat, Nicolas Sarkozy avait envoyé une lettre au cardinal Ricard, président de l'Assemblée des évêques de France, selon une démarche inédite et qui mérite analyse (4). Après avoir informé le Cardinal de ce projet d'une nouvelle loi, le Ministre déclare reconnaître l'attachement de l'Église de France « à l'accueil de l'étranger et au respect des personnes ». Il fait état de plusieurs contacts de lui-même et de ses collaborateurs avec des représentants de la Conférence des évêques. Il n'ignorait donc pas les nombreuses critiques des politiques gouvernementales en matière de lutte contre l'immigration menées depuis 2002, faites par les autorités catholiques (5). Il rappelle sa propre position : rejet de la thèse de l'immigration zéro, mais nécessité de limiter les flux d'entrée, car la France n'a pas « les moyens d'accueillir tous ceux qui voient en elle un eldorado ». Et de rappeler les difficultés de logement et les taux de chômage élevés de « personnes originaires de certaines natio-

* *Économiste, administrateur de l'association Economie & Humanisme, hugues.puel@economie-humanisme.org*

(1) **S. P. Huntington**, « The Clash of civilizations » *Foreign Affairs*, été 1993.

(2) Voir les numéros d'*Economie & Humanisme* 360, 363, 368, 371, 374.

(3) La dernière date de 2003, et tous les décrets d'application ne sont pas encore parus.

(4) Une lettre au contenu identique a été envoyée en même temps aux présidents de la Fédération protestante et de l'Assemblée des évêques orthodoxes, reconnaissant implicitement la réalité œcuménique du christianisme en France.

(5) Pour un rappel, voir les articles de *La Croix* du 19 et du 20 avril 2006.



nalités ». Pour le gouvernement, « il s'agit de réguler les flux migratoires, de les choisir et d'assumer ces choix en offrant aux migrants des conditions leur permettant de mettre en oeuvre concrètement leur volonté d'intégration ». Le Ministre se déclare prêt à accepter quelques modifications en réponse à certaines critiques formulées par les représentants catholiques : la stabilité de la situation des travailleurs étrangers, dont la carte de séjour ne sera pas retirée en cas de rupture du contrat de travail, les délais de recours juridictionnels, la protection des femmes victimes de violences conjugales.

En prenant cette initiative originale, Nicolas Sarkozy est cohérent avec ses convictions. Ne déclarait-il pas naguère : « Il n'y a pas en France de grande tradition de dialogue entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, ce que je regrette. D'abord, les évêques de France se sont souvent méfiés du dialogue avec les pouvoirs publics, parce que, dans les églises, il y a des gens de gauche comme de droite... Ensuite, rares sont les hommes politiques qui se risquent à évoquer publiquement les questions religieuses... Sans doute parce qu'elles sont complexes, passionnées, tranchées, (et) leur impact politique toujours incertain... Pour ma part, je n'éprouve pas cette méfiance ni cette réserve » (6).

La remarque très politique du Ministre sur la représentativité des évêques est pertinente. En s'adressant aux Églises chrétiennes et en particulier à l'Église catholique, largement majoritaire en France, le Ministre cherche sans doute à désamorcer une opposition à une réglementation plus restrictive de l'immigration et à limiter des dégâts électoraux potentiels. Mais les raisons d'agir des militants chrétiens qui sont nombreux dans les organisations de défense des « sans papiers » ne sont pas celles de la masse des catholiques, qui votent majoritairement à droite, sans parler de ceux qui sont ralliés à l'extrême droite. Il y a sans doute pour lui plus à prendre de ce côté-là que du centre-gauche chrétien où

se situent en général les catholiques militants, pour qui la proposition d'une nouvelle loi n'est pas d'une nécessité évidente. Quant à la droite et à l'extrême droite, elles sont visées par une autre partie du discours de Sarkozy, celle qui concerne l'immigration choisie, mais qui est absente de la lettre au Cardinal Ricard.

Tentatives avortées d'un parti catholique

Pour donner aux facteurs religieux leur juste poids, qui ne saurait être exagéré dans un contexte marqué par la prééminence des facteurs économiques, l'emploi, la dynamique des rapports sociaux et le jeu des passions politiques, il y faut le recul de l'histoire. Un ouvrage collectif d'historiens aborde la complexité du problème (7). Les raisons (religieuses) d'agir en politique des chrétiens français, allemands et italiens étaient sans doute analogues, mais les effets politiques furent très différents. En Allemagne et en Italie, l'influence catholique se traduit par la constitution d'un puissant parti démocrate chrétien qui joua un rôle central dans la politique de ces deux pays. Il en alla différemment en France. Pourquoi ? À trois reprises, le pape est intervenu en France pour détourner les catholiques de la constitution d'un parti politique officiellement chrétien. « En 1885, Léon XIII dissuada Albert de Mun d'opposer un grand parti de défense religieuse à l'offensive laïque ; en 1910, Pie X brisa net l'essor démocratique du Sillon de Marc Sangnier ; en 1926, Pie XI proscrivit le *"politique d'abord"* de l'Action française auquel nombre de catholiques étaient attachés ». Étienne Fouilloux, qui rappelle ces faits, en conclut que « le militantisme confessionnel fut invité à se reporter sur le social » (8).

(6) N. Sarkozy, *La république, la religion, l'espérance*, Paris, Le Cerf, 2004, p.30.

(7) B. Duriez, É. Fouilloux, D. Pelletier, N. Viet-Depaule, *Les catholiques dans la République 1905-2005*, Paris, éd. de l'Atelier, 2005.

(8) Op. cit., p. 316.

Cette histoire particulière, poussant les catholiques français à la marginalisation politique, fut donc largement compensée par leur militance sociale. Le même Albert de Mun fonda en 1886 l'Association catholique de la jeunesse française (ACJF) qui illustra la vitalité du catholicisme social dans une histoire très riche jusqu'à sa disparition en 1956 (9). La condamnation de l'Action française libéra le champ pour une action catholique spécialisée par « milieu » : notamment avec la JOC et la JAC (10).

Cette dépréciation du politique a cédé avec la deuxième guerre mondiale (11). Grâce à l'affaiblissement de l'épiscopat français suite à ses compromissions avec le régime de Vichy, les catholiques, qui s'étaient engagés contre l'avis de leurs chefs religieux dans la Résistance, purent constituer un parti démocrate chrétien d'un certain poids, le MRP. Mais celui-ci s'effondra avec la chute de la quatrième République et ses responsabilités dans les échecs de la décolonisation et les drames de la guerre d'Algérie. Avec mai 68, le militantisme catholique se rallie à l'engagement politique, mais hors du cadre confessionnel.

Présence et activités multiples des catholiques dans la société

Cette histoire fait apparaître l'ampleur des contentieux qui divisent le mouvement catholique en France : pour ou contre la république, pour ou contre la démocratie, pour ou contre le socialisme. C'est pourquoi Denis Pelletier propose de nuancer, à propos des catholiques engagés, l'expression de « dispositif militant ». Pour cet historien, il vaudrait mieux parler de feuilletage militant que de dispositif militant (12).

Les enjeux de la présence des catholiques dans la société sont multiples. Face à la

modernité technique, leur engagement dans la communication est évident (13). Pour contribuer à l'entrée dans la culture de masse, le groupe Bayard-Presses a été un des premiers à mettre Internet au service de ses lecteurs et il est devenu aujourd'hui, avec ses nombreux magazines spécialisés, une multinationale présente dans une trentaine de pays. L'initiative ancienne des dominicains avec le Jour du Seigneur, une émission inscrite depuis cinquante ans dans le paysage du service public télévisuel, contraste avec le lancement récent et hasardeux, par l'archevêché de Paris, d'une chaîne câblée à vocation fortement identitaire. Profitant de la libération des ondes hertziennes au début des années 1980, Radios Chrésiennes en France (RCF) atteint plusieurs millions d'auditeurs (14).

La modernité sociale accompagne la modernité technique. Dès le XIX^{ème} siècle, les hôpitaux catholiques ont commencé à se doter de plateaux techniques performants, car le salut des âmes commence par les soins du corps. L'enjeu technique se double d'un enjeu de formation : infirmières, puéricultrices, assistantes sociales, autant de professions dont la mise en

(9) Cette histoire vient d'être tirée de l'oubli par une remarquable étude d'A.-R. Michel *Catholiques en démocratie*, Paris, Le Cerf, 2006 (voir recension dans ce numéro).

(10) Jeunesse ouvrière chrétienne et Jeunesse agricole catholique.

(11) La Jeune République, issue d'anciens militants du Sillon, n'eut, avant la Deuxième guerre mondiale, qu'une représentation très faible.

(12) « Même au plus fort de l'affrontement avec les républicains anticléricaux, l'engagement des catholiques ne se réduit pas à la métaphore d'une armée de militants en ordre de combat derrière ses évêques. Parce que leur foi ne cesse de se reprendre à l'épreuve des événements auxquels ils sont confrontés, parce que leur appartenance catholique est indissociable de leur présence au siècle, le dispositif dans lequel ils s'inscrivent est parcouru de tensions où se réfractent celles qui traversent l'ensemble du corps social » (op. cit., p. 20).

(13) Contrairement à une idée reçue, les catholiques ont souvent été à l'avant-garde du progrès technique. Voir M. Lagrée, *La bénédiction de Prométhée. Religion et technologie*, Paris, Fayard, 1999.

(14) Sur une bonne partie du territoire français et en Belgique ; audience limitée sur le territoire métropolitain par Radio Notre-Dame, émanant de l'Archevêché de Paris.



place est l'occasion d'un combat de femmes pour s'imposer dans l'espace public (15).

Le Secours Catholique créé après la guerre mène une action réfléchie : « une charité cartésienne » (16). La sensibilité aux problèmes de pauvreté, que la croissance échoue à résoudre, inspire, à partir de la fin des années soixante, le mouvement ATD Quart monde avec Joseph Wresinski et Geneviève de Gaulle (17). Face à la crise du logement, l'abbé Pierre avait lancé un appel tragique et de grande répercussion lors du rigoureux hiver de 1954. Le mouvement Emmaüs appuie discrètement son action en faveur des mal-logés pendant des années jusqu'à ce que le gouvernement socialiste de Laurent Fabius en 1984, en désarroi face à la nouvelle pauvreté liée à la montée du chômage, ne relance la figure de l'abbé Pierre au cœur des médias. Face à la montée des prix des loyers, à la pression foncière, aux difficultés d'entretien du parc locatif social et aux limites des politiques de la ville, la réalité actuelle du mal-logement donne lieu à diverses pétitions et manifestations de la part de mouvements où les militants catholiques sont présents, aux côtés de ceux qui luttent avec l'évêque Gaillot contre les expulsions ou de ceux qui agissent pour la mixité sociale, comme Bernard Devert et le mouvement Habitat et Humanisme, le dernier épisode étant la protestation publique contre l'amendement Ollier visant à atténuer l'exigence de 20 % de logement social par commune prévue par la loi Besson de 2001.

Beaucoup d'autres domaines de l'intervention de militants catholiques sont signalés dans l'ouvrage déjà cité : le rapprochement de l'Église et de la classe ouvrière avec les prêtres ouvriers (18), l'influence des militants de la JAC pour la modernisation de l'agriculture française, avec les conflits engendrés par certains effets sociaux de cette modernisation (endettement et écologie) (19), l'école catholique, dont la réflexion pédagogique et les modèles

d'apprentissage ont concouru avec l'école laïque à la même transformation des modèles éducatifs (20), la continuité entre l'action missionnaire du XIX^{ème} siècle et l'action humanitaire de la seconde moitié du XX^{ème} (21).

Beaucoup d'autres points auraient pu être signalés, ceux qui l'ont été ici suffisent à prouver que, si la place des catholiques est officiellement et réellement limitée dans l'État – du fait d'un principe de laïcité qui, au demeurant, peut faire l'objet d'interprétations diverses et d'évolutions dans le temps –, celle-ci est beaucoup plus importante dans la société.

Hugues Puel

(15) **É. Diebolt**, « Santé, médecine et action sociale », in op. cit., p.131-141.

(16) **É. Mossé**, *Les riches et les pauvres*, Paris, Le Seuil, 1995, p.186.

(17) Le numéro de 1967 d'*Economie & Humanisme* sur « La pauvreté dans les pays riches » a joué un rôle dans le déclenchement de ce mouvement.

(18) Voir le chapitre de **N. Viet-Depaule**, op. cit., p. 253-262.

(19) Voir le chapitre d'**Édouard Lynch**, op. cit., p. 56-65.

(20) **B. Poucet**, op. cit., p. 121-130.

(21) **C. Prudhomme**, op. cit., p. 165-176.